



SYSTÈME DE

CERTIFICATION



cfpts. CENTRE NATIONAL
DE FORMATION PROFESSIONNELLE
AUX TECHNIQUES DU SPECTACLE

LES CERTIFICATIONS DÉLIVRÉES PAR LE CFPTS

NIVEAU DE QUALIFICATION	INTITULÉ DE CERTIFICATION	ENREGISTREMENT AU RNCP
7	Directeur technique de spectacle et d'évènement	RNCP34992 Octobre 2025
6	Régisseur général de spectacle et d'évènement	RNCP38910 Avril 2029
5	Régisseur de spectacle et d'évènement spécialisation lumière	RNCP36531 Juin 2024
5	Régisseur de spectacle et d'évènement spécialisation plateau/scène	RNCP36531 Juin 2024
5	Régisseur de spectacle et d'évènement spécialisation son	RNCP36531 Juin 2024
5	Régisseur de spectacle et d'évènement spécialisation vidéo	RNCP36531 Juin 2024
EN COURS	Administrateur de spectacle vivant	En cours

RAPPEL

NIVEAU*	DIPLÔMES ET GRADES FRANÇAIS	ÉQUIVALENTS
7	Master	BAC +5
6	Licence	BAC +3
5	BTS ou DUT	BAC +2
4	Baccalauréat général, technologique ou professionnel	BAC

* Nomenclature européenne CEC

LES NIVEAUX DE QUALIFICATION

NIVEAU

SAVOIRS

2

Connaissances générales de base et connaissances générales propres à un champ d'activité.

3

Connaissances couvrant des faits, principes, processus et concepts généraux, dans un champ d'activité déterminé.

4

Large gamme de connaissances pratiques et théoriques en lien avec le champ professionnel considéré.

5

Connaissances spécialisées et approfondies, régulièrement actualisées.

6

Connaissances avancées dans un champ professionnel. Compréhension critique de théories et de principes.

7

Connaissances hautement spécialisées, dont certaines sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine et sont à l'interface de plusieurs domaines de travail.

8

Connaissances à l'avant-garde d'un domaine de travail ou d'études et à l'interface de plusieurs domaines.

SAVOIR FAIRE

Effectuer des activités simples et résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant quelques savoir-faire professionnels dans un contexte structuré.

Effectuer des activités et résoudre des problèmes en sélectionnant et appliquant des méthodes, outils, matériels et informations de base, dans un contexte connu.

Effectuer des activités nécessitant de mobiliser un éventail large d'aptitudes. Être capable d'adapter des solutions existantes pour résoudre des problèmes précis.

Maîtriser des savoir-faire dans un champ d'activité dont les limites sont connues, pour concevoir des solutions à des problèmes nouveaux. Analyser et interpréter des informations, en mobilisant des concepts. Transmettre le savoir-faire et des méthodes.

Analyser et résoudre des problèmes complexes imprévus dans un domaine spécifique. Dégager des solutions et les argumenter. Collaborer avec des experts. Capitaliser et formaliser des savoir-faire et des méthodes.

Élaborer des stratégies alternatives pour le développement de l'activité. Piloter des groupes de travail dans des domaines interdisciplinaires ou spécialisés, le cas échéant dans un contexte multiculturel.

Identifier et résoudre des problèmes complexes et nouveaux impliquant une pluralité de domaines, en mobilisant les connaissances et les savoir-faire les plus avancés. Concevoir et piloter des projets et des processus de recherche et d'innovation. Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux.

RESPONSABILITÉ ET AUTONOMIE

Travailler sous supervision, avec un degré restreint d'autonomie. Rendre compte de sa contribution au collectif de travail.

Organiser son travail dans un environnement généralement stable. Adapter les moyens d'exécution et son comportement aux circonstances. Évaluer sa contribution dans le collectif de travail.

Organiser son travail de manière autonome dans des contextes généralement prévisibles mais susceptibles de changer. Prendre en compte les interactions avec les activités connexes. Participer à l'évaluation des activités.

Prendre des initiatives pour gérer des projets ou accomplir des activités dans un contexte imprévu. Encadrer une équipe. Gérer une unité. Autoévaluer ses propres performances.

Organiser son travail dans des environnements complexes et changeants. Concevoir et organiser des processus de travail. Développer les compétences individuelles et collectives de son équipe.

Organiser et développer les activités en intégrant les problématiques, scientifiques, sociétales et éthiques. Initier et conduire des collaborations professionnelles. Superviser les travaux d'autrui. Gérer et transformer des contextes professionnels complexes. Évaluer les risques et les conséquences de son activité.

Gérer et piloter des organisations ou des groupes dans le cadre d'activités complexes ou interdisciplinaires. Gérer des situations complexes ayant pour conséquence de modifier les organisations de manière significative. Évaluer et anticiper les conséquences possibles dans les champs impactés.

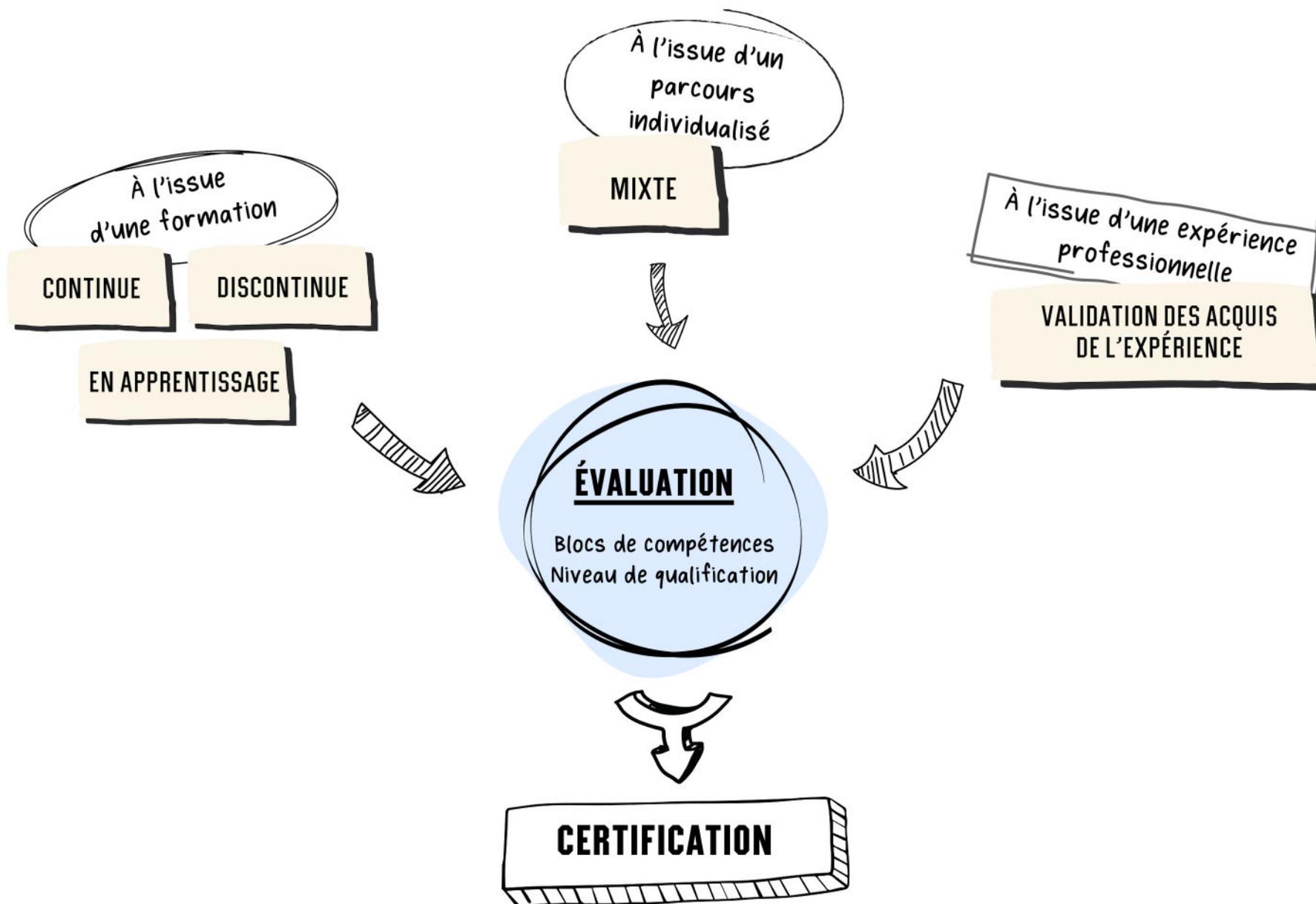


Le cadre national des certifications professionnelles prévu à l'article L. 6113-1 du code du travail définit le niveau de qualification associé à chaque certification professionnelle en fonction de critères de gradation des compétences nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles.

Ces critères permettent d'évaluer :

1. La complexité des savoirs associés à l'exercice de l'activité professionnelle
2. Le niveau des savoir-faire, qui s'apprécie notamment en fonction de la complexité et de la technicité d'une activité dans un processus de travail
3. Le niveau de responsabilité et d'autonomie au sein de l'organisation de travail.

PLUSIEURS VOIES D'ACCÈS AUX CERTIFICATIONS DU CFPTS



LE SYSTEME DE CERTIFICATION DU CFPTS

Les certifications délivrées par le CFPTS sont construites sur la base de 3 à 4 blocs de compétences

CHAQUE BLOC EST...



Décrit en termes de compétences attendues pour répondre aux besoins d'une activité, réalisable de manière autonome et indépendante



Présenté dans le cadre d'une épreuve organisée en fonction de modalités prédéfinies et de résultats attendus



Évalué par un jury de professionnels extérieurs à l'organisme de formation et de certification à partir de critères définis pour être mesurables et objectivables

Après passage d'une épreuve finale évaluée par le jury de certification et certification de l'ensemble des blocs de compétences constitutifs, le diplôme est délivré.

EVALUATION POUR CHAQUE BLOC DE COMPÉTENCES

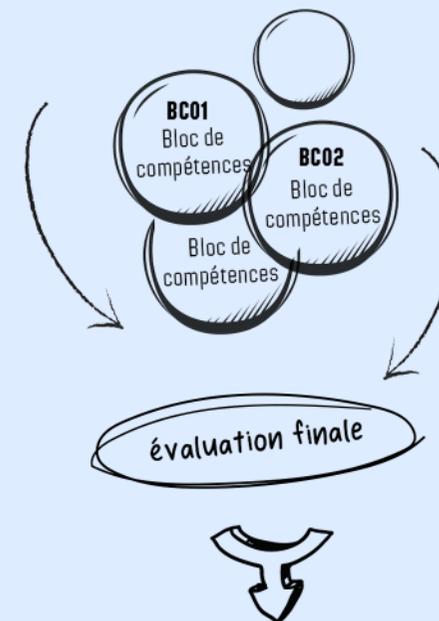
CANDIDATS ISSUS DE
LA FORMATION

Passage d'une épreuve
réalisée devant un
jury d'évaluation

CANDIDATS VAE

Démonstration
de l'acquisition des
compétences
devant un jury
de certification

LA SOMME DES BLOCS



CERTIFICATION

DÉLIVRÉE PAR LE CFPTS

MÊME NIVEAU D'EXIGENCE, UNE ÉQUITÉ DE TRAITEMENT DES CANDIDATURES

UN JURY : DES RÔLES DIFFÉRENTS



DÉFENDRE LA PROFESSION

PRÉSIDENT DE JURY ET MEMBRES EXTERIEURS

En évaluant la capacité des candidats à réussir son insertion professionnelle

Quel que soit le parcours de certification, dans tous les cas, les candidats doivent démontrer l'acquisition des compétences, leur bon positionnement notamment au regard de l'insertion professionnelle.



DÉFENDRE LES CANDIDATS

RÉFÉRENT.E.S ET REPRÉSENTANT.E.S
PÉDAGOGIQUE

En apportant des points d'éclairage sur leur parcours de formation et/ou expériences

Jurys d'évaluation et de certification délibèrent avec le même niveau d'exigence : le candidat a-t-il démontré sa capacité à combiner connaissances, savoirs faire, aptitudes relationnelles pour prendre en charge, en conscience, les responsabilités auxquelles il prétend.



DÉFENDRE LA CERTIFICATION

RESPONSABLE DES CERTIFICATIONS

En garantissant l'équité de traitement des candidatures d'une session à l'autre

Le jury d'évaluation mesure les acquis des candidats sur un bloc de compétences, identifie leurs axes d'amélioration.

Le jury de certification, nommé pour son expérience en recrutement des niveaux visés et son rayonnement dans la profession, délibère sur la certification des blocs de compétences, au regard des préconisations des jurys d'évaluation. Il reste souverain pour porter une décision plus favorable aux candidats mis en difficulté sur un bloc de compétences, notamment au regard de l'adéquation du positionnement démontré pendant l'épreuve finale.

Jurys d'évaluation et de certification sont formés pour développer la bienveillance dans leurs interactions avec les candidats et justifier le niveau d'évaluation.

UN MÊME NIVEAU D'EXIGENCE, UNE ÉQUITÉ DE TRAITEMENT DES CANDIDATURES

UNE OBJECTIVATION DE L'ÉVALUATION

Les critères et résultats d'évaluation sont décrits pour être mesurables en termes de niveau d'acquisition :

ACQUIS

L'objectif est pleinement ou globalement atteint - l'évaluation peut souligner quelques manques, mais le niveau d'autonomie attendu sur l'activité est satisfaisant.

EN COURS
D'ACQUISITION

L'objectif est partiellement atteint - l'évaluation souligne des manques, le niveau d'autonomie attendu sur l'activité n'est que partiellement satisfaisant.

NON ACQUIS

L'objectif n'est pas atteint - l'évaluation souligne des manques ou manquements présentant des risques importants, voire une mise en danger, le niveau d'autonomie pour l'activité est bien en deçà des attentes.



L'objectivation des critères évalués en "non acquis" ou "en cours d'acquisition" doit se traduire par un commentaire permettant au candidat d'identifier ce que le jury attend pour évaluer l'item en acquis. Le bloc de compétences évalué est déclaré certifiable à partir du moment où le candidat peut se prévaloir d'un minimum de 60% des compétences évaluées en acquis et d'un maximum de 10% des compétences évaluées en non acquis.

En cas d'impossibilité d'évaluer un item pour un attendu non réalisé, celui-ci est évalué par défaut en "non acquis".

UNE MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION PRÉCISE

Les candidats reçoivent en amont les consignes qui leur précisent sur quelles compétences ils vont être évalués, selon quelles modalités et sur quels critères. Pendant les épreuves les candidats deviennent acteurs de mises en situation professionnelle reconstituées. A partir des éléments professionnels, ils identifient le contexte et les résultats attendus avant d'utiliser le temps imparti pour mettre en œuvre les solutions qui leur paraissent adéquates.

Les jurys sont invités à collecter tous les éléments factuels qui leur permettront d'objectiver leurs appréciations des niveaux d'acquisition de chacun des candidats avant de s'entendre collectivement sur leurs délibérations.

Les jurys disposent d'une grille d'évaluation reprenant les résultats attendus et pour chacune des compétences évaluées les critères objectifs et mesurables.

A l'issue de l'évaluation, les candidats disposent de cet outil d'évaluation afin d'identifier leurs points forts et leurs axes d'amélioration. Chaque item qui ne serait pas évalué en acquis est commenté par le jury afin que les candidats puissent continuer de développer les compétences.

UN DROIT À L'ERREUR

Et parce qu'il arrive qu'on ne soit pas tous les jours en forme, un système de validation des acquis en appel permet de préciser aux candidats ayant été mis en difficulté les conditions pour présenter une épreuve complémentaire avant le prochain jury de certification

POUR DES RÉSULTATS EXCELLENTS

Moyenne opérée toutes certifications du CFPTS confondues

TAUX DE RÉUSSITE

92% Parcours de formation

100% VAE

TAUX D'EMPLOYABILITÉ

100 % à 6 mois

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE

86 % à 6 mois 90 % à 2 ans

Employabilité : capacité du candidat à obtenir ou à conserver un emploi peu importe le secteur

Insertion : capacité du candidat à obtenir ou à conserver un emploi dans le secteur visé par la certification

UTILISER LA DOCUMENTATION ET LES OUTILS

EN AMONT DU JURY, VOUS RECEVEZ :

LE GUIDE DES JURYS

règlement du système de certification du CFPTS, valable pour l'ensemble des certifications délivrées par le CFPTS, il établit les fondements et vous permet d'aller plus loin dans votre information (diffusé en début de parcours aux candidats)

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION

décrits pour chacune des certifications, ils permettent d'identifier les modalités d'évaluation et de certification, les compétences évaluées. Ils sont accompagnés d'un Calendrier prévisionnel des jurys d'évaluation et de certification qui précise les différentes dates d'épreuves et/ou délais pour la session en cours (diffusés en début de parcours aux candidats)

LES CONSIGNES DU JURY

précisent quant à elles pour le jury d'évaluation qui vous intéresse les modalités de l'épreuve, son organisation, les compétences évaluées, les critères d'évaluation. Elles sont accompagnés d'une Convocation au jury qui nomme le jury et détaille les horaires de passage (diffusées aux candidats au plus tard 15 jours avant le jury)

À L'ISSUE DU JURY

les candidats reçoivent leur grille d'évaluation

pour leur permettre
d'identifier leurs acquis